

1
(N^o 120.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Joachim-Frédéric-Christophe Barckentien, capitaine de navire au long cours.

MESSIEURS,

Le sieur Barckentien est né à Lubeck (Allemagne), le 7 août 1803; il navigue du port d'Anvers depuis le mois de février 1826; il habite cette ville, et il y a épousé en secondes noces une femme hanovrienne, le 24 janvier 1844.

Les renseignements recueillis établissent que le pétitionnaire est père de famille, et qu'aucun intérêt ne l'attache plus à sa ville natale; qu'il jouit de l'estime publique et qu'il a toujours tenu une bonne conduite; que depuis plus de onze ans il est capitaine de navire, et qu'il a fait en cette qualité plusieurs voyages dans différentes directions; enfin, que ses longs services dans la marine marchande lui ont fait acquérir des connaissances utiles et beaucoup d'expérience dans la navigation.

Les autorités consultées appuient sa demande.

L'article 8 de la loi du 21 juillet 1844 est applicable au pétitionnaire, et il jouira en conséquence de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, s'il obtient la faveur qu'il sollicite, endéans les trois années de la promulgation de cette loi.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
